

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019 A 19H30

Présents : Mmes et MM Jean-Pierre ABEL, Philippe LEMOINE, Séverine ANTOINE, Alain PONTAILLER, Corinne SCHRIVE, Didier PELOIS, Christian CLEMENT, Jean-Michel LALLEMAND, Véronique JORDY (à partir du rapport n°10), Nicolas MORIS (à partir du rapport n°08), Rachid CHADID, Philippe ROUSSELOT, Joëlle DIOT, Laurence COUDIE, Michel DEBANA, Frédéric COGNON.

Absents ayant donné procuration : Mme Anne-Marie AUMER à M Jean-Pierre ABEL, Mme Valérie GUILÉMOT à M Philippe ROUSSELOT, Mme Mina EL RHARBI à Mme Corinne SCHRIVE, Mme Coralynne PIAT à Mme Joëlle DIOT.

Absent : M Hervé PRICOT.

Jean-Pierre ABEL, Maire, remercie les élus de leur présence et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Joëlle DIOT, à l'unanimité.

Délibération n° 2019-06-07 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2019

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 18 voix pour.

Délibération n° 2019-06-08 – SUBVENTIONS 2019 ATTRIBUTIONS AUX ASSOCIATIONS

CREDIT GLOBAL VOTE AU BP 2019 (en euros)		30 000,00 €	ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE
	ACOMPTES 2019	SUBVENTION 2019	
1) secteur sportif			
Football Club des Noës		680,00	M COGNON
Judo Club des Noës	1 000,00	1 500,00	
Les Noës Loisirs	1 050,00	2 100,00	
TOS – les Noës tennis de table		400,00	
2) secteur social			
Assoc. Familiale la Chapelle et Environs		170,00	
AVIM		425,00	
Comité Social du Personnel Municipal	4 512,50	9 025,00	
Les Restos du Cœur		500,00	
3) secteur animation - culture			
Amis du Patrimoine Noyat		350,00	
Cercle du Temps Libre		300,00	
Comité d'Animation et de Jumelage	3 420,00	6 840,00	M LEMOINE
Comité Paroissial		340,00	
Union Nationale des Combattants		130,00	
Voyager, les plaisirs du dépaysement		130,00	
Le Souvenir Français		50,00	
4) divers			
Amicale des Sapeurs-Pompiers		425,00	
La Protection Civile		400,00	
Prévention Routière		50,00	
TOTAUX	9 982,50	23 815,00	
SOLDE RESTANT DISPONIBLE (30 000,00 – 23 815,00)		6 185,00	

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 17 voix pour.

Délibération n° 2019-06-09 – SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS NOYATES POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS PARTICULIERES

- PAROISSE DES NOES (loto du 23/09/2018)	507,00 €
- CERCLE DU TEMPS LIBRE (loto du 29/09/2018)	452,00 €
- ASSOCIATION DU MONT SAINT LOUP (loto du 13/10/2018)	556,50 €
- DANSE AUX NOES (organisation festive du 01/12/2018)	240,00 €
- CONFRERIE SAINT VINCENT (organisation festive du 19/01/2019)	244,50 €
- FED. NAT. DES RETRAITES GENDARMERIE (organisation festive du 20/01/2019)	567,00 €
- NOES AMIS (soirée théâtre du 26/01/2019)	567,00 €
- QUESTION POUR UN CHAMPION (tournoi des 16 et 17/03/2019)	320,50 €
- UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (organisation festive du 07/04/2019)	567,00 €
- LES NOES LOISIRS (gala de danse du 22/06/2019)	452,50 €
soit un total de :	<u>4 474,00 €</u>

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 19 voix pour.

Délibération n° 2019-06-10 – ALLOCATION INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame Véronique Gontier est nommée Responsable par intérim de la Trésorerie de Troyes Agglomération à compter du 15 avril 2019, une nouvelle décision de l'Assemblée est nécessaire. Il est attribué à Madame Véronique Gontier le taux maximum de l'indemnité de conseil, soit :

Sur les	7 622.45	premiers euros à raison de	3 ‰
Sur les	22 867.35	euros suivants à raison de	2 ‰
Sur les	30 489.80	euros suivants à raison de	1.50 ‰
Sur les	60 679.61	euros suivants à raison de	1 ‰
Sur les	106 714.31	euros suivants à raison de	0.75 ‰
Sur les	152 449.02	euros suivants à raison de	0.50 ‰
Sur les	228 673.53	euros suivants à raison de	0.25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 euros à raison de 0.10. ‰

Pour mémoire, il s'agit de la reconduction des taux que le conseil municipal avait déjà décidé d'appliquer pour la durée du mandat 2014-2020 (voir délibération n° 2014/04/203 du 28 avril 2014).

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 20 voix pour.

Délibération n° 2019-06-11 – DOCUMENT CADRE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) PAR LES BAILLEURS SOCIAUX POUR LES LOGEMENTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES POUR LA PERIODE 2019-20220. DECISIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION PAR LA PROGRAMMATION 2019-2020

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit l'annexion au contrat de ville de conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au profit des bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le cadre national co-rédigé par l'Etat, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et les associations d'élus le 29 avril 2015 précise et détaille le contenu des conventions signées pour 3 ans entre chaque bailleur social, l'Etat et l'agglomération.

Ces conventions s'articulent étroitement avec les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité engagées et à développer sur ces quartiers. En contrepartie de cet abattement de 30 % de leur imposition TFPB, les organismes HLM financent des actions concourant à l'amélioration de la qualité de service rendu à leurs locataires. Ces actions viennent renforcer ou compléter les actions ordinaires de gestion menées quotidiennement par les bailleurs sociaux.

L'abattement doit donc leur permettre de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui

pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

Approbation du document cadre d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au profit des bailleurs sociaux propriétaires de logements en quartiers prioritaires de la politique de la ville tels que joints en annexe pour la période 2019-2022.

Validation des décisions de mise en œuvre par les trois bailleurs sociaux en compensation de l'abattement TFPB tel que joint en annexe pour la période 2019-2020.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 20 voix pour.

Délibération n° 2019-06-12 – TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le dernier relevé des voies communales a été effectué par l'Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) qu'il convient à présent de prendre en compte.

Pour ces raisons, et en application des dispositions de l'article L141-3 du Code de la voirie routière, il convient de procéder par simple délibération à l'intégration dans le domaine communal des voies mentionnées dans le tableau ci-après qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- propriété communale ;
- ouvertes à la circulation du public (qu'elles soient bitumées ou non) ;
- dont le classement n'entraîne pas d'atteinte à leurs fonctions de desserte ou de circulation.

Ces voies sont déjà ouvertes à la circulation publique. Leur classement dans le domaine public communal ne portera pas atteinte aux droits des riverains (suppression, restriction d'accès par exemple) et ne nécessite pas le recours à une enquête publique préalable à ce classement. Il est donc possible de procéder à une mise à jour du tableau de classement unique des voies communales.

Approbation du tableau de classement des voies communales dont le linéaire s'établit à 16 350 mètres.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 20 voix pour.

Délibération n° 2019-06-13 – CENTRE DE LOISIRS ET CANTINE – EMPRUNT 700 000 € - CREDIT AGRICOLE

Prêt de 700 000.00 €, taux fixe 1% à échéances constantes, sur 15 ans. Coût total : 754 685.01 €

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 20 voix pour.

Délibération n° 2019-06-14 – CENTRE DE LOISIRS ET CANTINE – PRET RELAIS 1 800 000 € - CREDIT AGRICOLE

Prêt à court terme de 1 800 000.00 €, taux fixe 0.35%

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 20 voix pour.

Présentation par le maire du rapport du délégataire VEOLIA Eau pour l'exercice 2018 du service d'eau potable.

Pas de question diverse.

L'ordre du jour est épuisé.

Les signatures des membres présents sont recueillies.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire
Jean-Pierre ABEL